

## Compte-rendu AG + AGE de l'AFCP

Mercredi 6 juillet 2016 à l'INALCO, Paris

Présentation du Président Guillaume Gravier

Rappel des objectifs de l'AFCP, branche régionale de l'ISCA  
CA élu pour 2 ans : 32 membres

AG en 3 temps :

- 1 - Mise à l'honneur de membres de la communauté
- 2 - Bilans moral et financier depuis les deux dernières JEP pour voter un quitus
- 3 - AGE : modification des statuts et du règlement intérieur (RI) pour passer le mandat de 2 ans à 4 ans

### 1 - Mise à l'honneur de membres de la communauté

1a. Deux membres d'honneur : Jacqueline Vaissière et Joseph Mariani

Le statut de membre d'honneur de l'AFCP a été créé il y a deux ans et il est prévu qu'il soit décerné tous les deux ans. L'idée est de récompenser non pas nécessairement la qualité scientifique d'un membre, mais plutôt sa contribution à la vie, au bon fonctionnement et au rayonnement de la communauté.

Jacqueline Vaissière prend la parole. Elle constate l'ampleur du chemin parcouru depuis les JEP 1972 et les premières rencontres jeunes chercheurs en parole, où la communauté était bien plus restreinte qu'aujourd'hui. Elle se déclare contente que la relève soit assurée, se dit honorée de cette distinction, et clôt son intervention par « vive la jeunesse ».

Joseph Mariani prend la parole à son tour. Il se dit très honoré. Il a été vice-président dans les années 80 puis membre consultatif de l'AFCP. Il rappelle son rôle, et celui d'autres acteurs de l'époque, dans la création et le lancement de l'ISCA dont les statuts ont été déposés en 1988.

J. Mariani se déclare inquiet par rapport aux langues de publication scientifique, à cause du monopole de l'anglais : 96% de la production scientifique est en anglais. Le problème qu'il dénonce vient des moteurs d'analyse automatique de publications qui ne travaillent que sur les publications en anglais.

1b. Prix de thèse 2014-2015 remis à Emmanuel Ferreira, Université du Vaucluse, LIA

Il présente ensuite brièvement ses travaux sur le dialogue homme-robot avec des objectifs bien définis comme acheter un billet de train par exemple. Sa thèse s'est déroulée dans le cadre du projet ANR MARDI. Axe de recherche : diminuer le coût de fabrication d'un système de dialogue.

Contributions :

1. compréhension de la parole sans données de référence
  2. apprentissage en ligne de zéro de la politique du dialogue
  3. enrichissement de l'état du dialogue par la prise de perspective.
- Validation expérimentale en conditions réelles avec de vrais utilisateurs.

Il y a eu 21 candidats pour cette édition.

1c. Un mot sur la disparition de Bernard Teston en 2015  
L'AFCP a apporté un soutien pour ses obsèques.

## 2. Bilan moral 2015-2016

L'AFCP compte 128 adhérents dont 40% d'étudiants. Le nombre est en légère baisse (en 2014, 160) ; il n'y a cependant pas d'explication particulière. Ce nombre semble cohérent avec la taille de notre communauté.

### Prix et distinctions :

Le président rappelle l'implication de l'AFCP dans 3 types de distinction : le prix de thèse, la distinction de membre d'honneur et le prix Christian Benoît.

### Soutien aux manifestations scientifiques :

Le président constate qu'il y a peu de demande et invite les membres à en soumettre davantage, rappelant aussi que les manifestations éligibles n'ont pas à être nécessairement estampillées « colloque ».

En 2016, une seule demande a été faite pour l'instant. On note une baisse significative par rapport aux autres années.

Pour rappel : le formulaire est à remplir sur le site web.

### Bourses jeunes chercheurs

Il y a eu une forte demande cette année : 31 acceptations sur 40 demandes en 2016. C'est très positif. Le président rappelle la procédure.

### Voix et criminalistique

L'implication de l'AFCP dans le domaine de la comparaison de voix dans un cadre criminalistique est rappelée. L'atelier "la voix à la barre", qui s'est tenu le 4 juillet 2016, a été un franc succès.

Juliette Kahn intervient pour déplorer l'absence de manifestations du type RJCP ou JEFP ces derniers temps, et pour que l'AFCP réfléchisse à comment aider à ce que plus d'initiatives de ce genre aient lieu.

Christophe Savariaux propose de faire un appel aux doctorants pour savoir de quoi ils auraient besoin pour développer ce point.

**Le vote d'approbation du bilan moral a lieu à main levée : le bilan moral est voté à l'unanimité.**

## 3. bilan financier 2015-2016

Le président donne la parole au trésorier, Yohann Meynadier, qui présente le bilan à l'aide de slides.

L'évolution des comptes est globalement vers le bas. On a "perdu" 13K EUR qui correspondent à la facture CROUS d'Interspeech 2013 soldée en 2014 et qui était de plus de 26K EUR au total. Il y a eu également des paiements d'arriérés dus aux réductions du prix des inscriptions à l'ISCA concédées aux adhérents AFCP.

Il y a un compte sans activité avec pas mal d'argent dessus qu'il faudrait fermer pour éviter des frais de compte inutiles. Raison de plus pour fermer ce compte : il y a eu des prélèvements illicites par « Bouygues sécurité » qui ont été remboursés que partiellement pour l'instant. Ceux-ci correspondent à environ 30 EUR par mois et ont eu lieu sur plusieurs mois.

### Recettes

Les seules recettes actuelles sont les cotisations d'adhésion à l'AFCP, qui constituent de bonnes rentrées en 2014 et 2015.

### Dépenses

Les plus grosses dépenses sont les bourses étudiantes (variables selon années), et les soutiens à des prix et manifestations (dont le prix Christian Benoit).

Fonctionnement : à ce chapitre, on compte les frais des réunions du CA, stables chaque année, les frais d'assurance et bancaires. Le trésorier rappelle que, dans le cadre des bourses étudiantes, il faudrait limiter les virements, trop coûteux.

Au jour de cette AG, cette année la balance n'est que virtuellement positive car deux factures restent à payer à l'ISCA, correspondant à une somme d'environ 3K EUR par an.

La balance finale est négative : -3K EUR

Le trésorier rappelle que la pratique selon laquelle l'AFCP gérait les inscriptions par carte bleue de manifestations soutenues par l'association n'est plus légale.

\* Intervention de Juliette Kahn : ce serait bien d'équilibrer les comptes en trouvant des sources de financement externe (par exemple, en sollicitant des financeurs attachés à la francophonie).

Le trésorier répond qu'il y a le temps pour y réfléchir, l'AFCP peut tenir 20 ans environ avec le genre de balances actuelles.

Le président rappelle comment l'AFCP a obtenu de l'argent sur lequel vit l'association. Il s'agit de "bénévolat valorisé" lié au portail Web « Technolanguage », qui existe toujours. Le bénévolat valorisé ne serait plus légal selon lui.

Pour Jean-François Bonastre, le bénévolat valorisé serait encore possible. Il ajoute que 20 ans, ça passe plus vite qu'on ne croit. Il faut donc penser à équilibrer les comptes annuels.

Cécile Fougeron demande davantage de rigueur dans la gestion des adhésions. Les gens s'inscrivent aux JEP avec un tarif adhérent sans avoir renouvelé leur inscription. Pourrait-on forcer l'adhésion au moment de l'inscription aux JEP ?

Le trésorier remercie Alain Ghio pour son aide globale dans ses tâches.

**Le vote d'approbation du bilan financier a lieu à main levée : le bilan financier est voté à l'unanimité.**

#### 4. AG extraordinaire (AGE)

Cette AGE est menée par le président. L'objet de cette AGE consiste en la proposition de changer les statuts de l'association pour passer à un mandat du CA de 4 ans au lieu de 2 ans actuellement, avec renouvellement possible du bureau tous les 2 ans. Cette option avait été discutée par échange de courriels entre les membres du CA les semaines précédant l'AGE, avec la mise en concurrence d'une autre option qui n'a pas été retenue lors de ces échanges de courriels.

Le président évoque deux raisons principales à ce changement : 1) éviter trop de turn-over des personnes impliquées et ainsi assurer une meilleure continuité du travail du bureau, 2) alléger la lourdeur de l'organisation de ces élections en proposant que les élections du bureau en mi-mandature aient lieu toujours tous les deux ans mais en interne au bureau, dans les limites imposées par le RI.

Guillaume Gravier rappelle les limites de durée des fonctions imposées dans le RI :

- 4 ans pour le président
- 6 ans pour les autres fonctions
- 10 ans toutes fonctions confondues

Le président montre les modifications des statuts et du RI qui seraient les suivantes :

##### Textes actuels

- Statuts, Article 4.1

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) d'au maximum 18 membres élus pour 2 ans par l'Assemblée Générale. Les membres du CA sont rééligibles et bénévoles. Les modalités électorales sont fixées par le Règlement Intérieur. Le CA peut fonctionner avec un effectif inférieur à 18, dès lors qu'il comprend au moins 8 membres élus par l'Assemblée Générale.

- Règlement intérieur, article II.2

Première séance d'un nouveau CA : Lors de la première réunion qui suit le renouvellement du CA, celui-ci élit en son sein les membres du Bureau de l'Association. Jusqu'à l'élection du nouveau Président, la séance est présidée en priorité par le précédent Président, ou à défaut par le plus âgé des membres du CA.

##### Nouveaux textes

- Statuts, Article 4.1

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) d'au maximum 18 membres élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale. Les membres du CA sont rééligibles et bénévoles. Les modalités électorales sont fixées par le Règlement Intérieur. Le CA peut fonctionner avec un effectif inférieur à 18, dès lors qu'il comprend au moins 8 membres élus par l'Assemblée Générale.

- Règlement intérieur, article II.2

Première séance d'un nouveau CA : Lors de la première réunion qui suit le renouvellement du CA, ainsi qu'à une échéance de deux ans, le CA élit en son sein les membres du Bureau de l'Association. Jusqu'à l'élection du nouveau Président, la séance est présidée en priorité par le précédent Président, ou à défaut par le plus âgé des membres du CA.

Commence alors un débat avec une première question/remarque du public : on ne peut pas être trésorier 8 ans i.e. sur 2 mandats pleins de 4 ans chacun. Le président en prend note et répond que comme chaque fonction est effectuée par un binôme titulaire / suppléant, on pourrait imaginer que les rôles du binôme soient inversés pour que celui qui devient suppléant aide de son expérience celui qui devient titulaire. Christine Meunier intervient pour dire qu'elle pense que 4 ans est en effet une bonne durée de mandat.

Pascal Perrier prend la parole pour dire son désaccord contre ce changement principalement parce qu'un certain turn-over est sain pour l'association. Le président répond qu'il y a eu plus de turn-over ces dernières années qu'avant et que cela lui semble dommageable au contraire. Jean-François Bonastre dit qu'il est favorable à la proposition mais pas en raison d'un turn-over trop important, mais plutôt pour limiter la lourde procédure de vote qui revient trop souvent tous les deux ans et qui prend du temps à l'association qui pourrait en faire autre chose. Il faut réduire le nombre d'élections, dit-il. Pascal Perrier évoque alors une "modestie positive" du fait d'une durée de fonction limitée à deux ans. Jean-François Bonastre et le président rappellent que la procédure de vote prend plusieurs mois à organiser. Les discussions prennent fin et le vote à bulletins secrets a lieu.

Déroulement du vote :

Il y a 128 membres validés à ce jour + 9 en attente. Le quorum est donc de  $137 / 4 = 35$  voix.

Etaient présentes physiquement 56 personnes. 15 procurations avaient été données à des personnes différentes (cf liste en annexe).

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats :

69 exprimés et 2 non-exprimés (2 inscrits sur la feuille d'émargement et sans vote)  
62 oui  
5 non  
2 blancs

**La proposition de changement des statuts a donc été entérinée par 62 votes positifs.**

Guillaume Grauer

Président du Conseil d'Administration

12/07/2016



Thomas PELLEGRINI  
Secrétaire suppléant

12/07/2016



Emmanuel Ferragne

Secrétaire

12/07/2016

